

LE BILAN DE COMPETENCES

Faites le point pour bien vous orienter

OPTEZ POUR LA FORMULE QUI VOUS CONVIENT

Entre 16h et 22h d'accompagnement dédié



SOMMAIRE

1. Objectifs	p2
2. Compétences visées	p2
3. Public visé et prérequis	р3
4. Moyens pédagogiques	.p3
5. Déroulement	.p3
6. Conditions de réalisation	p4
7. Suivi	.p5
8. Personnes en situation de handicap	рб
9. Modalités et délais d'accès	рб
O. Tarif	рб



Programme de formation

FORMATION Bilan de compétences

1. Objectifs

L'objectif du bilan de compétences est d'être capable d'identifier les actions à mettre en oeuvre pour **réaliser le projet professionnel qui vous motive**.

Le bilan de compétences est d'abord un bilan : il s'agit de faire un état des lieux de votre situation professionnelle au regard de vos expériences, de vos compétences et connaissances acquises, de vos savoirs-être, de ce que vous avez aimé ou pas au cours de vos activités professionnelles précédentes.

Le bilan de compétences vise ensuite à déterminer vos aspirations, ce vers quoi vous souhaitez évoluer professionnellement, pour ensuite mettre en place les actions nécessaires à cette évolution.

2. Compétences visées

Le bilan de compétences vise à développer votre capacité à :

- analyser votre parcours personnel et professionnel (compétences, savoirs-faire, savoirs-être) et identifier vos motivations et aspirations (valeurs, besoins, talents),
- définir votre projet professionnel et identifier les actions à mener pour l'atteindre (parcours de formation le cas échéant),
- mettre en valeur votre parcours, votre valeur ajoutée, votre personnalité lors d'une négociation pour un emploi, une formation, ou une évolution professionnelle.



3. Public visé et prérequis

Le bilan de compétences s'adresse à tous publics : salarié(e), demandeur(euse) d'emploi ou chef(fe) d'entreprise, étudiant(e), personne(s) sans emploi.

Vos prérequis : être dans une démarche volontaire, être prêt(e) et disponible à entamer une réflexion autour de votre projet.

4. Moyens pédagogiques

Lors du bilan de compétences différents moyens pédagogiques peuvent être utilisés pour permettre au bénéficiaire de mener une réflexion approfondie :

- outils de réflexion sur votre parcours professionnel et personnel : test de personnalité, Ikigaï, exercices de réflexion sur les valeurs personnelles et professionnelles, mise en valeur de l'expérience passée avec la ligne de vie professionnelle, réflexion sur les besoins,
- réalisation d'enquêtes-métiers : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés,
- tenue d'un cahier d'activité reprenant les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

5. Déroulement

Le bilan de compétences se déroule toujours en accompagnement individuel. Sa durée varie selon le besoin de la personne ; il se déroulera sur une durée de 16 heures à 22 heures maximum(cf. point 6 "Conditions de réalisation pour les détails").

Il se répartit généralement sur plusieurs semaines, à raison de séances d'1h30 par semaine. Pour un suivi efficace et une pour conserver une dynamique positive, les séances sont espacée de deux semaines maximum.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du coach. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.



• Une phase préliminaire a pour objet :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

• Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Cette phase est divisée en deux temps comprenant d'abord un bilan personnel avec une analyse du parcours personnel et professionnel, une exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité, ainsi qu'une réflexion autour des équilibres de vie.

Dans un second temps, le bénéficiaire analyse les différents métiers et le marché ; il réalise des recherches documentaires, explore les voies d'évolution professionnelle possibles.

Le bénéficiaire analyse par ailleurs ses compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être ; il identifie ce qui est possible et définit son projet et son plan d'action.

• Une phase de conclusion, grâce à laquelle le bénéficiaire :

- s'approprie les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recense les conditions et moyens favorisant la réalisation de son ou ses projets professionnels,
- prévoit les principales modalités et étapes de son ou ses projets professionnels.

N.B : Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.

6. Conditions de réalisation

Le bilan de compétences réalisé avec Serenita allie à la fois :

- l'accompagnement personnalisé, bienveillant et dédié sur des temps d'échanges (en visio ou en présentiel),
- l'auto-apprentissage et l'auto-réflexion, en toute sérénité, grâce à des vidéos de supports et votre livret d'accompagnement.



Vous avez le choix entre deux formules :

• Le bilan Serenita qui comprend :

- 9 h de formation et d'accompagnement (par visio ou en présentiel),
- 5h d'auto-apprentissage à l'aide de vidéos et du livret d'accompagnement,
- 2h de suivi coaché, visant à s'assurer de la mise en place du plan d'actions.

Soit au total 16h d'accompagnement et de formation.

• Le bilan Serenita et confiance qui comprend :

- 9 h de formation et d'accompagnement (par visio ou en présentiel),
- 5 h d'auto-apprentissage à l'aide de vidéos et du livret d'accompagnement,
- 2h de suivi coaché, visant à s'assurer de la mise en place du plan d'actions,
- + 3h d'atelier CV (avec une première phase d'apprentissage, et une deuxième phase de mise en application concrète). Atelier individuel en présentiel ou en visio,
- +2h d'atelier en autonomie avec support vidéo sur la préparation des entretiens d'embauche et la gestion du stress,
- + 1h de simulation d'entretien d'embauche. Atelier individuel en présentiel ou en visio.

Soit au total 22h d'accompagnement et de formation.

N.B : Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.

7. Suivi et évaluation

Je me tiens à disposition entre les séances, par mail, pour répondre à vos questions.

À chaque session d'accompagnement en visu, je m'assure que les exercices, plans d'action et réflexions ont bien été mis en oeuvre ; que les vidéos ont bien été visionnées et ont fait l'objet d'une mise en application concrète.

Par ailleurs,

- à l'issue du bilan de compétences, une synthèse est remise au bénéficiaire,
- au cours du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit une attestation de présence,
- à l'issue du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,



8. Personnes en situation de handicap

La prestation est ouverte à tout public.

La formation est disponible pour sa totalité à distance (visio et vidéos). Selon la nature de votre handicap, il conviendra de me consulter afin de prévoir des modalités spécifiques le cas échéant, et adapter au mieux votre accompagnement.

9. Modalités et délais d'accès

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

10. Tarif

L'accompagnement **Serenita** (16h) est facturé 1.500 TTC L'accompagnement **Serenita et confiance** (22h) est facturé 2.300 € TTC. **Cette offre de formation est finançable par votre CPF.**

Contactez-moi pour plus de renseignements SERENITA

Organisme de formation enregistré sous le numéro 53351064735 auprès du Préfet de la Région Bretagne.

SIREN 842 135 501 00018. Siège social 32 rue Marthe Simard - 35700 RENNES.

Contact: 06.34.03.93.46- hj@serenita-coaching.fr www.serenita-coaching.fr